AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par le projet de règlement # 415-23 modifiant le règlement de lotissement # 296-07

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le Conseil de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel a adopté, lors d'une séance tenue le 11 septembre 2023, le projet de règlement intitulé « Projet de règlement #415-23 modifiant le règlement de lotissement # 296-07 ».

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 2 octobre 2023**,** à compter de 19h30, à l'édifice municipal de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 510, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel. L'objet du projet de règlement est de modifier la définition du terme « Largeur de lot » afin d'y inclure une disposition permettant de diminuer la largeur minimale d'un lot jusqu'à un maximum de 50% pour les terrains situés à l'intérieur ou à l'extérieur d'une courbe de rue ou vis-à-vis un rond de virage d'une rue sans issue.

Au cours de l'assemblée, le Conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au centre administratif de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel, situé au 498, rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel, aux heures d'ouverture du bureau, soit du lundi au jeudi, de 8h00 à 16h30 ainsi que sur le site internet de la municipalité au :
http://saintevictoiredesorel.qc.ca/municipalite/index.php/municipalite/avis-publics-et-projets-de-reglements.html

Le projet de règlement ne contient aucune disposition propre à un règlement d'approbation référendaire.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 13ème jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt-trois.

Stéphanie Dumont
Directrice générale
Greffière-trésorière